



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 05 Novembre 2021

Le Vendredi 5 Novembre 2021 à dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de Foulloy, convoqué le 29/10/2021 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Foulloy.

Étaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, LECOCQ Catherine, SAUVAL Christèle, DEVAUX Katia, DESCOUTURES Sonia, DEFRUIT Claudie.
Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, SMERDA Stéphane, GRIMAL Dominique, RONDOT Serge, SAGEZ Yves, BOCQUET Philippe.

Étaient excusés : Me LEGRAND Isabelle donne pouvoir à M. SMERDA Stéphane, CAPLAIN Jessica donne pouvoir à Me DESCOUTURES Sonia, M. RICARD Rémi donne pouvoir à M. BOCQUET Philippe, M. DETRE François-Xavier donne pouvoir à M. SMERDA Stéphane

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le Vendredi 5 Novembre 2021 à 19h13

M. le Maire demande l'autorisation **d'ajouter 2 points à l'ordre du jour** :

- création d'un poste d'Animateur Principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'Animateur.
- modifier le tableau des effectifs au 1^{er}/12/2021.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 10/09/2021 :	2
Nomination d'un secrétaire de séance :	2
1 - Délibération contrat accroissement temporaire Adjoint Administratif à temps non complet	2
2 - Délibération création d'un poste en animation :	2
3 - Délibération subvention ADMR :	3
4 - Délibération Information sur outil d'informaton des citoyens :Intramuros.....	3
5 - Délibération rapport d'assainissement collectif 2020 de la CCVS:	4
6 - Questions diverses :	6



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOIS

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 10/09/2021 :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Nomination d'un secrétaire de séance :

Proposition de Mme Isabelle NOIRET comme secrétaire de séance.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire pour cette séance est Me Isabelle NOIRET

1 - Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

M.PICARD explique qu'un Adjoint Administratif part au 01/01/2022 à la Com de Com par voie de mutation, qu'il sera remplacé par un Adjoint Administratif déjà en poste, et qu'il est donc nécessaire de recruter un Adjoint administratif pour l'accueil, en contrat d'accroissement temporaire à temps non complet pour une durée de 3 mois.

M. le Maire demande de créer à compter du 08/11/2021 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les fonctions d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24/35^{ème}. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois (12 mois maximum sur une même période de 18 mois), allant du 08/11/2021 au 28/02/2022 inclus.

Le candidat retenu devra justifier d'un niveau scolaire ou d'une expérience professionnelle lui permettant d'exercer les fonctions dévolues à l'emploi.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 Indice majoré 340

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver cette création de poste

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 1 Me LEGRAND

Adopté à la majorité

2 - Délibération portant création d'un emploi permanent en Animation :

M.PICARD expose que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation à temps complet.

Il propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation à temps complet à raison de 35/35^{èmes}
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois d'Adjoint d'animation
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Adjoint d'animation
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des effectifs à compter du début 2022.



M. le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir adopter cette délibération.

Pour : 14
Contres : 2 Me DEFRUIT, M. GRIMAL
Abstentions : 3 Me LEGRAND, M. DETRE, M. SMERDA

Adopté à la majorité

Remarque : Me DEFRUIT propose d'avoir plutôt recours à des contrats PEC pour préserver les finances de la commune. M.PICARD répond qu'un contrat PEC sera pris en complément mais que la commune ne souhaite se baser en termes de compétence que sur des contrats précaires.

3 - Délibération Subvention ADMR :

M. le Maire donne la parole à Me NOIRET Isabelle, elle demande si une personne faisant partie du bureau doit sortir ?

Me CAPON sort de la salle.

Le montant de la subvention 2021 a été fixé en commission à 500€.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir adopter cette délibération.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité

4 - Délibération Information sur outil information des citoyens : Intramuros

M. Le Maire donne la parole à Me CAPON Martine

« Intramuros » est une application mobile qui permet d'accéder à toutes les informations de sa commune et celles aux alentours.

Vous pourrez consulter les événements, actualités et points d'intérêts.

Répondre aux sondages

Alerter la Mairie

Consulter l'annuaire communal

Il suffit de s'abonner aux notifications de vos associations ou d'un commerce

Consulter le menu de cantine de l'école de vos enfants...

Le coût de formation et d'installation au niveau de la Mairie est de 200€.

L'abonnement annuel est pris en charge par la Com de Com pour toutes les communes.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter cette délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Remarque de M. SAGEZ précise que ce sera une application à télécharger sur un smartphone et que cette application est mise en place par Somme Numérique.



5 - Délibération approbation du rapport d'assainissement collectif 2020 de la Communauté de Communes du Val de Somme :

M. le Maire donne la parole à M. BAILLET qui explique que le bilan d'activité 2020 de la C.C.V.S a été adopté lors du Conseil Communautaire du 23 Septembre 2021.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'assainissement collectif.

Remarque de M. BAILLET : l'entreprise SUEZ s'occupe des eaux usées, les prochains travaux prévus Rue Gambetta représentent un montant de 150.000€

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

6- Délibération création d'un poste d'Animateur Principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'Animateur.

M.PICARD explique que suite à la commission du personnel du 05/11/2021, et considérant l'éligibilité d'un agent communal à un avancement de grade dans le cadre d'emploi des Animateurs territoriaux au grade d'Animateur Principal de 2^{ème} classe, catégorie B.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir valider la création du poste comme suit à partir du 01/12/2021 :

Filière	Cadre d'emploi & Grade	Temps de travail	Motif de création ou suppression
Animation	Animateur Territorial - Animateur	35/35ème	Suppression
Animation	Animateur Territorial - Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	35/35ème	Création

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

7- Délibération modification du tableau des effectifs des emplois permanents :

M.PICARD explique qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures. Suite au mouvement de personnel et avancement le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 01/12/2021 comme suit :



MAIRIE DE FOUILLOY

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif Adjoint administratif stagiaire	1 TC 1 TNC 1 TC
FILIERE TECHNIQUE - Adjoint Technique Territorial	- Agent de Maîtrise -Adjoint Technique principal de 1ère classe Adjoints Techniques Principal 2ème classe -Adjoints Techniques 2ème classe	1 - TC Poste vacant 5 - TC 1 TNC 1 - TC
FILIERE ANIMATION Animateur Territorial Adjoint d'Animation Territorial	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe -Animateur -Adjoint d'Animation principal de 2ème classe Adjoint Animation	1 - TC 1 - TC 1 - TC 1 - TC
FILIERE MEDICO-SOCIALE - ATSEM	Atsem principal de 1ère classe	1 - TC

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours

M. Le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir adopter cette délibération.

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité



M.BAILLET informe le Conseil qu'il a échangé à nouveau avec M. DUBUS de la Com de Com, concernant les inondations : Rue de Cachy, Rue Aristide Briand et Rue des Fossés. Un caisson de 200m³ pour le trop plein des eaux de voirie sera installé en même temps que les travaux concernant le city stade qui devraient débiter d'ici la fin de l'année. La réfection du grillage du tennis extérieur sera également effectuée ainsi que de nouvelles places de parking.

Me DEFRUIT : demande si la réfection du tennis couvert est prévue ?

M.SMERDA répond qu'auparavant un nouveau gymnase sera construit à CORBIE, suivi de la réfection du COSEC et ensuite les terrains de tennis.

Me DEFRUIT : demande où en est le dossier concernant l'impasse des roseaux ? M. le Maire répond que le dossier va être réétudié dès 2022, pour un accord sur le montant de l'indemnisation. Il rencontrera les principaux intéressés.

Me DEFRUIT précise qu'il faut voir avec la Com de Com avant de s'engager. Le coût des travaux d'aménagement sera à la charge de la commune avant que la Com de Com ne reprenne totalement la compétence voirie et assainissement.

M.SMERDA : signale que plusieurs plaques d'égouts sur la chaussée sont dégradées, au N° 37 et 39 Rue Hippolyte Noiret ainsi qu'au bout de la rue et rue Aristide Briand. M. le Maire répond que le problème a été signalé : en attente d'intervention.

M.SMERDA : 3 ou 4 lampadaires devant Intermarché ne fonctionnent plus encore une fois.

M.BAILLET fait remarquer que le câble a été coupé et qu'une réparation provisoire a été faite. Il signale aussi que le dossier de l'éclairage des passages piétons est en cours depuis Février 2021 mais que les travaux n'ont pas encore commencé.

M.GRIMAL signale que le problème de l'entretien des luminaires dure depuis plusieurs années.

M.SMERDA : demande si l'âge requis pour le repas des aînés a changé ?

Me CAPON Pour la dernière question diverse de Mr SMERDA concernant l'âge requis pour le repas des aînés

Mme CAPON répond qu'il n'y a pas eu de changement (l'âge requis est de 65ans)

Mme CAPON précise qu'à ce jour une centaine de personnes sont inscrites au repas.

Elle fait également appel aux bénévoles parmi les membres du conseil concernant la collecte nationale "banque Alimentaire" qui se déroulera les vendredi 26 et samedi 27 novembre 2021 et précise que la collecte sera pour les bénéficiaires de Fouilloy.

Séance levée à 20h40

Le Maire, Yves DUCROCO

